



MAIRIE DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 25 septembre 2023

Convocation

19.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures et six minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET, et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, David SCHVOCH, Cédric LENOIR.

Absent(e)s : Mesdames Christine ACCARDO-CARMELINO, Séverine HARTEMANN, Corinne CASTERS et Messieurs Michael FASSIER, Benjamin HUDEBINE et Cédric TABOAS.

Pouvoir(s) : Mme Alison LENOIR représentée par M Cédric LENOIR

Secrétaire : Mme Sandrine BUISSET









Madame le Maire procède à l'appel des membres et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que le public est invité à garder le silence jusqu'à la fin de la séance à moins d'être invité à prendre la parole.

ORDRE DU JOUR :

-  CRÉATION DE POSTE
-  PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES
-  CONVENTION AQUAPASS – MONTEREAU FAULT YONNE
-  COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
-  COMMISSIONS COMMUNALES
-  DÉCISION MODIFICATIVE N°3
-  SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRÈS DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC
-  AFFAIRES DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2023.46 – CREATION DE POSTE

Dans le cadre de l'évolution de la carrière des agents et considérant la réussite des concours obtenus, il est demandé aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise et par la même occasion la suppression d'un poste d'agent technique territorial principal de deuxième classe.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **ACCEPTE** de créer un poste d'agent de maîtrise ;
- **DECIDE** de supprimer un poste d'agent technique territorial principal de deuxième classe.

DÉLIBÉRATION 2023.47 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES

Madame le Maire explique aux membres que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la provision des créances douteuses, à compter de l'exercice 2023, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), pour le reste de la durée du mandat afin de ne pas avoir à recourir à cette délibération chaque année.

Les explications de Madame le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **DECIDE** d'adopter la provision des créances douteuses à compter de l'exercice comptable 2023 et ceux jusqu'à la fin du mandat

DÉLIBÉRATION 2023.48 – CONVENTION AQUAPASS – VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Madame le Maire propose d'adhérer par le biais d'une convention à l'offre Aquapass de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Cette convention permettra aux habitants de Châtenay de bénéficier des tarifs appliqués aux monterelais, la commune supportera ainsi la différence.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs - prix d'entrée de la piscine

Extérieurs	
Enfant de 0 à 5 ans	Gratuit
Enfant de 6 à 16 ans	4 €
Adulte	5,50 €
10 entrées enfants	36 €
10 entrées adultes	51 €
Aquapass	
Enfant de 0 à 5 ans	Gratuit
Enfant de 6 à 16 ans	2 €
Adulte	3 €
10 entrées enfants	16 €
10 entrées adultes	26 €

Il est proposé de faire courir cette convention de partenariat à compter de l'année 2024 afin de prévoir cette dépense au budget primitif.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la convention de partenariat « Aquapass » entre la commune de Châtenay-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne afin de faire bénéficier aux administrés des tarifs monterelais ;
- **AUTORISE** Madame me Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant ;
- **DECIDE** de faire courir la présente convention à partir de l'année 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal 2024.

DÉLIBÉRATION 2023.49 – COMMISSION APPEL D'OFFRES

A la suite de la démission de Maylis BERNHARD, il convient de modifier les membres de la commission d'appel d'offres.

Les membres actuels sont :

Membre de droit :

Stéphanie Banos

Titulaires :

Jean-Yves Bigot, Delphine Fassier et Thierry Mondo

Suppléants :

Maylis Bernhard, Sandrine Buisset et Gérard Désormes

Les nouveaux membres sont :

Membre de droit :

Stéphanie Banos

Titulaires :

Jean-Yves Bigot, Delphine Fassier et Thierry Mondo

Suppléants :

Cédric Lenoir, Sandrine Buisset et Gérard Désormes

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres ;

DÉLIBÉRATION 2023.50 – MODIFICATIONS DES COMMISSION COMMUNALES

Madame Delphine FASSIER, Adjointe au Maire informe les membres qu'une mise à jour des commissions communales s'impose à la suite des dernières modifications intervenu dans la composition du conseil municipal.

Les commissions à modifier sont les suivantes :

- **Évènements, culture, Sport et jeunesse**
- **Urbanisme**
- **Voiries, réseaux divers et travaux**
- **Communauté de Communes de la Bassée Montois**
- **SMBVA**
- **Vallée de la Seine**
- **Groupement d'intérêt public ID'77**

- Géo Ile de France

La nouvelle composition des commissions est la suivante :

Évènements, culture, sport et jeunesse

Membre de droit :

Stéphanie Banos

Adjoint(s) :

Thierry Mondo

Conseillers municipaux :

Christine Accardo, Corinne Casters, Séverine Hartemann, Benjamin Hudebine, Cédric Lenoir et David Schvoch

Urbanisme

Membre de droit :

Stéphanie Banos

Adjoint :

Delphine Fassier

Conseillers municipaux :

Christine Accardo et Cédric Taboas

Voiries, réseaux divers et travaux

Membre de droit :

Stéphanie Banos

Adjoint :

Gérard Désormes

Conseillers municipaux :

Sandrine Buisset, Michael Fassier, Benjamin Hudebine, Cédric Lenoir et David Schvoch

Communauté de Communes de la Bassée Montois

Membre du bureau :

Stéphanie Banos

Membres des commissions :

- Aménagement de l'espace : Jean-Yves Bigot
- Bien vivre en Bassée montois : Stéphanie Banos
- Économie et tourisme : Stéphanie Banos
- Jeunesse et Sport : Alison Lenoir
- Petite enfance : Delphine Fassier
- Urbanisme : Thierry Mondo

SMBVA

Titulaires :

Benjamin Hudebine et Michael Fassier

Suppléant :

Christine Accardo

Vallée de la Seine

Titulaires :

Benjamin Hudebine et Christine Accardo

Suppléants :

Stéphanie Banos et Thierry Mondo

Groupement d'intérêt public ID'77

Titulaire :

Alison LENOIR

Géo Ile de France

Titulaire :

Thierry Mondo

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la nouvelle composition des diverses commissions communales ;

DÉLIBÉRATION 2023.51 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

A la suite de l'absence d'un agent du service technique qu'il a fallu remplacer, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses - Chapitre 012 – Charges de personnel	+ 15 000€
Recettes - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	+ 15 000€

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus présentée ;

DÉLIBÉRATION 2023.52 – SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRÈS DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC

Le SDESM a inscrit dans ses statuts la possibilité d'agir en qualité de centrale d'achat public pour le compte des collectivités et groupements y adhérents, pour la réalisation d'une étude de chaleur renouvelable permettant de respecter les obligations de publicité et de mise en concurrence.

Compte tenu que la commune, membre du syndicat, souhaite bénéficier de ce marché, il convient d'approuver la convention de souscription pour en bénéficier.

D'autre part, une participation est sollicitée, elle se définit de la façon suivante :

- Collectivité membre du SDESM qui conserve le produit de la part communale de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : 1 000 euros TTC.

Cette participation est versée une seule fois, par marché souscrit.

Dans le cadre du projet de création d'un restaurant scolaire sur la commune, il est proposé de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM, d'approuver la convention de souscription, de verser la contribution, de m'autoriser à signer la convention, tout acte ou document nécessaire à son exécution et à exécuter le marché transféré par le SDESM.

L'exposé de l'Adjoint au Maire entendu,

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché d'études d'énergies renouvelables thermiques ;
- **APPROUVE** la convention de souscription proposée par le SDESM ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** Mme le maire à exécuter le marché transféré par le SDESM, et à signer tout acte ou document à cet effet ;
- **DÉCIDE** de verser la contribution au SDESM dans les conditions exprimées ci-dessus.

- Vidéo protection : nous attendons la date du début des travaux que nous ne manquerons pas de vous communiquer
- Travaux de rebouchage des trous : impasse de la grande aux dimes, une partie de la rue du plessis et place de la mairie, en attente de l'accord d'attribution de la subvention FER (Fond d'équipement Rural)
- Ilots dans la rue de la gare, rue grande et route de Montereau : en attente d'attribution des amendes de police
- Travaux Enedis : raccordement de la station de pompage
- Impôts fonciers : point sur la taxe foncière 2023.

En l'absence de question la séance est levée à 20h23.

La secrétaire de séance
Sandrine.BUISSET



Le Maire,
Stéphanie BANOS

